



S'informer

Lundi 26 mars 2018 - à la Maison des Arts

Journée : Tous les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles publiques de Saint-Herblain assistent sur temps scolaire à une présentation de la CHAM par les élèves du collège Renan.

18 h 30 : Concert tout public et réunion d'information.

S'inscrire

- Remettre la fiche de candidature à la Maison des Arts ou à l'école herblinoise de votre enfant avant le **vendredi 6 avril 2018**.
- Évaluation des candidats et entretien avec les familles, les 10 et 19 avril 2018*.
- Commission d'admission (inspection académique, collège, éducation nationale, maison des arts, parents d'élèves) le 16 mai 2017.
- Essai et choix définitif de l'instrument** samedi 2 juin 2017.

* Chaque famille ayant rempli une fiche de candidature recevra une convocation écrite.

** Violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe, guitare, piano, batterie, flûte à bec, saxophone et basse électrique.

Les coordonnées

Collège Ernest Renan
02.51.80.24.80
10 rue de la Mayenne
44800 Saint-Herblain

Maison des Arts
02.28.25.25.80
26 rue de St Nazaire
44800 Saint-Herblain

Ouverture de l'accueil :

Lundi 14 h - 19 h
Mardi, jeudi et vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 15 - 19 h
Samedi 9 h - 13 h



CHAM Classe à Horaires Aménagés Musique

à dominante instrumentale

au Collège Ernest Renan

2018-2019

Pourquoi ?

L'épanouissement des adolescents et leur réussite scolaire sont favorisés par les activités artistiques des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM).

Les activités musicales sont réparties sur le temps scolaire.

L'enseignement musical est totalement gratuit. L'instrument de musique est prêté par la Maison des Arts.



Pour qui ?

Des élèves qui entrent en 6^{ème} et souhaitent avoir une activité musicale hebdomadaire et commencer ou continuer l'apprentissage d'un instrument.

Comment ?

Les activités musicales ont lieu au Collège et à la Maison des Arts.

Le choix de la CHAM exclut toute autre option.

L'activité artistique ne nécessite pas de transport supplémentaire, les élèves sont accompagnés pour le trajet à pied entre le collège et la Maison des Arts.

Quand ?

Un emploi du temps équilibré :

Toutes les activités sont intégrées dans le temps scolaire (avant 17 h 30).

L'élève bénéficie d'une activité musicale au moins trois fois par semaine (5 h hebdomadaires).

L'enseignement général est par conséquent allégé.

Fiche de candidature à l'entrée en CHAM

Septembre 2018

Nom de l'élève

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Né(e) le / /

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél. portable

E-mail

Actuellement à l'école

à Saint-Herblain

autre ville

Pratique déjà un instrument

non

oui lequel ?

Date et signature du responsable ou tuteur légal :

Fiche à remplir et à rapporter à l'école herblinoise
de votre enfant ou à la Maison des Arts

avant le 6 avril 2018

